

L'an deux mil dix huit, le vingt six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 19 février 2018.

Présents : MM. d'AMÉCOURT Antoine, BOUCHER Daniel, Mme GIGOMAS Jeanine, M. HEURTEBISE Hervé, Mmes DROUIN Valérie, PINEL Sylvette, MM. DUBOIS Christophe, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry, Mmes MAUBOUSSIN Odile, LE GALL Véronique, CLÉMENT Françoise, ACOU Christine.

Absents et excusés : MM. LEFÈVRE Daniel, BESNIER Claude.

01. Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité, M. Thierry ROBIN est nommé secrétaire de séance.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018.

Le Conseil Municipal approuve ledit procès-verbal.

03. Adoption des attributions déléguées du Maire. Néant

04. Comptes administratifs de l'exercice 2017.

a) Budget Principal.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BOUCHER Daniel, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Antoine d'AMÉCOURT, Maire,

- Examine le compte administratif qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<u>Section de fonctionnement</u>			
Opérations de l'exercice	302 332,08 €	382 933,51 €	80 601,43 €
Résultat antérieur		178 915,96 €	178 915,96 €
Total	302 332,08 €	561 849,47 €	259 517,39 € Excédent
<u>Section d'investissement</u>			
Opérations de l'exercice	78 180,88 €	80 952,01 €	2 771,13 €
Résultat antérieur	49 650,96 €		-49 650,96 €
Total	127 831,84 €	80 952,01 €	-46 879,83 € Déficit
Résultat global			212 637,56 € Excédent
Restes à Réaliser au 31/12/2017 en investissement	24 040,00 €	2 543,00 €	-21 497,00 €
Résultat définitif			191 140,56 € Excédent

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif tel que résumé ci-dessus. (M. Antoine d'AMÉCOURT, n'ayant pas pris part au vote).

b) Budget Annexe – Assainissement.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BOUCHER Daniel, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Antoine d'AMÉCOURT, Maire,

- Examine le compte administratif qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
<u>Section de fonctionnement</u>			
Opérations de l'exercice	7 345,51 €	8 139,11 €	793,60 €
Résultat antérieur		18 028,72 €	18 028,72 €
Total	7 345,51 €	26 167,83 €	18 822,32 € Excédent
<u>Section d'investissement</u>			
Opérations de l'exercice	5 693,04 €	7 448,95 €	1 755,91 €
Résultat antérieur		27 065,28 €	27 065,28 €
Total	5 693,04 €	34 514,23 €	28 821,19 € Excédent
Résultat global			47 643,51 € Excédent
Restes à Réaliser au 31/12/2017	Néant		
Résultat définitif			47 643,51 € Excédent

- Approuve, à l'unanimité, le compte administratif tel que résumé ci-dessus. (M. Antoine d'AMÉCOURT, n'ayant pas pris part au vote).

#### 05. Comptes de gestion de l'exercice 2017 relatifs au budget principal et au budget annexe Assainissement.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les comptes de gestions dressés par le Receveur,

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution de budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 06. Affectation du résultat de l'exercice 2017. Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- au titre des exercices antérieurs : 178 915,96 €

- au titre de l'exercice arrêté : 80 601,43 €

soit un résultat à affecter de : 259 517,39 €

Considérant le besoin de la section d'investissement :

- solde d'exécution hors restes à réaliser : - 46 879,83 €

- solde des restes à réaliser : - 21 497,00 €

soit un besoin de financement de : 68 376,83 €

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de 2017 :

- 1068. en investissement, Excédents de fonctionnement capitalisés : 68 376,83 €

- 002. en fonctionnement, Excédent reporté : 191 140,56 €

#### 07. Préparation du budget 2018.

Le Conseil Municipal examine le projet du budget de la commune qui sera soumis à l'approbation des élus lors de la prochaine réunion.

Un ordre de priorité est donné aux travaux à prévoir en section d'investissement et qui seront programmés en fonction des disponibilités financières :

- cimetière : aménagement du jardin du souvenir ;

- camping municipal : local d'accueil ;

- travaux de voirie ruelle de l'église et place de l'église ;

- création d'un chemin piétonnier sur la route de Tassé entre la Cour Notre Dame et la Cour ;

- city stade ;

- extension du préau.

Concernant la salle polyvalente, des travaux de remise en état pourront être prévus : une commission, constituée de M. Daniel BOUCHER, Mmes Jeanine GIGOMAS, Christine ACOU, Françoise CLÉMENT, Valérie DROUIN et Sylvette PINEL est chargée de faire un état des lieux.

#### 08. Subventions 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Amicale Avoise Animations 700 €

Pétanque Avoisienne 185 €

Association Pêche Parcé-Avoise 250 €

Les Randonneurs 230 €

Avoise Loisirs Créatifs 250 €

Union Nationale des Combattants Parcé-Avoise 120 €

ARA (Rucher Avoisien) 265 €

Ass. Service à domicile ADMR Malicorne 50 €

Solidarité Paysans 72 150 €

Ensemble Musical Crescendo (pour participation commémoration 8 Mai)	100 €
Maison Familiale Rurale Coulans-sur-Gée	40 €
Maison Familiale Rurale Bernay-en-Champagne	20 €
CFA Coiffure de la Sarthe	20 €
CFA Chambre de Commerce et d'Industrie	40 €
Chambre de Métiers Artisanat Sarthe	20 €

09. Gestion du service public d'assainissement collectif : avenant de prolongation du contrat de délégation ;

M. le Maire rappelle que la commune d'Avoise a confié en 2006 l'exploitation de son service public d'assainissement collectif à la Compagnie Fermière de Services Publics ; il indique que le contrat d'une durée de 12 ans arrivera à échéance le 31 mai 2018. Considérant que la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe pourrait prendre en charge la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est proposé de prolonger le contrat en cours pour une durée 19 mois. Après en avoir délibéré, et vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la prolongation du contrat portant l'échéance au 31 décembre 2019 et autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 3.

10. Informations et questions diverses.

Feu d'artifice. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la prise en charge par la commune du tir du feu d'artifice prévu le samedi 28 juillet 2018 à l'occasion de la « Fête de la Plage », et charge M. le Maire de demander à PYRO CONCEPT d'assurer cette prestation pour un montant de 2 000 € TTC.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUIH, des rencontres communautaires thématiques sont organisées afin de récolter les informations nécessaires à la construction du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Mmes Jeanine GIGOMAS et Odile MAUBOUSSIN, MM. Daniel BOUCHER et Hervé HEURTEBISE, font un compte-rendu de leur participation aux ateliers "vie sociale, éducation, équipements" et "économie, emplois, agriculture". Concernant les autres ateliers prévus en mars, il est demandé aux conseillers de s'y inscrire

Population, habitat et aménagement de l'espace : Jeanine GIGOMAS, Sylvette PINEL ;

Environnement et développement durable : Daniel BOUCHER ;

Transports et déplacements : Daniel LEFÈVRE ;

Tourisme, culture et patrimoine : Jeanine GIGOMAS, Françoise CLÉMENT.

Rallye de motos anciennes.

L'Association "Rétro Motocyclettes Sarthoises" a prévu organiser son rallye annuel de motos anciennes les 22 et 23 septembre 2018. Elle demande à la commune d'Avoise d'accueillir cette manifestation et la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve que l'association s'engage à privilégier le commerce local.

Le programme prévu est le suivant : accueil des participants le samedi à 18 h au camping ; le dimanche : balade en direction de Malicorne, puis déjeuner à Avoise à 12 h 30 et ensuite, balade vers Brûlon.

Circuit cycliste

M. le Maire fait état du 66<sup>ème</sup> circuit cycliste de la Sarthe – Pays de la Loire, dont une étape passera à Avoise le vendredi 6 avril 2018.

Sarthe Habitat

Le Conseil Municipal décide de proposer un rendez-vous avec Sarthe Habitat afin de faire un état des lieux et étudier les possibilités de réhabilitation des logements vacants dans le centre bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.